

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Contribution du département au dispositif "service PLUS" / groupement de coopération sociale et médico-sociale SIAO 13 pour l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) est situé 15 rue Honorat 13003 Marseille.

Association loi 1901 créée en 2012, le GCSMS est constitué par 4 associations membres fondateurs : l'œuvre des prisons (Aix-en-Provence), l'hospitalité pour les femmes (Marseille), le service d'accompagnement à la réinsertion des adultes Marseille (SARA) et les femmes responsables familiales, association gestionnaire du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) la chaumière à la Roque d'Anthéron.

Depuis 2014, il a été ouvert à 8 nouveaux établissements, la caravelle, sara-logisol Marseille, l'étape (Aix en Provence), l'association d'accès et demande maintien au logement (ADAMAL) (Salon-de-Provence), la fraternité salonnaise (Salon-de-Provence), l'armée du salut (Marseille), l'association Jeanne Panier (Marseille), l'association d'aide aux jeunes travailleurs (Marseille).

Le groupement présente deux projets dans le cadre de son «service PLUS».

Depuis 1994, le service premier lien pour l'urgence sociale (PLUS) mène une action coordonnée d'hébergement en hôtel. Confié à la FNARS (fédération des acteurs de la solidarité), ce service est porté depuis le 01/01/2013 par le GCSMS du service intégré accueil orientation (SIAO 13), en lien très étroit avec l'association hospitalité pour les femmes (HPF) qui en assure le suivi administratif (logiciel de suivi...), pédagogique et s'assure de la validité et autorisations des différents hôtels.

Ces projets permettent de procurer un hébergement de courte durée (10 nuitées par an et par ménage), en chambre d'hôtel.

Public visé dans le cadre du 1^{er} projet :

- femmes enceintes isolées sans ou avec enfant(s) mineur(s) à charge ;
- père ou mère isolé(e) avec enfant(s) mineur(s) à charge (0-18 ans).

Il remplit la mission d'hébergement d'urgence des femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans, prévu par le code de l'action sociale et de la famille.

Public visé dans le cadre du 2^{ème} projet :

- Toutes personnes majeures avec ou sans enfant qui n'a pu bénéficier d'hébergement, par ailleurs.

Ces personnes sont orientées auprès d'hôtels conventionnés par l'une des associations signataires de la charte d'adhésion à « service PLUS » ou par le service d'aide médicale d'urgence sociale de Marseille (SAMU 13).

«Le service PLUS» connaît une évolution importante depuis 2014 (un budget en augmentation de 85% et une augmentation du nombre de nuitées effectuées de plus de 95%) et répond aux besoins des usagers qui se présentent sur une maison départementale de la solidarité (MDS).

A ce titre, depuis sa création, il est utilisé à plus de 70% par les travailleurs sociaux des MDS et constitue une réelle alternative à l'entrée en urgence dans le dispositif de protection de l'enfance dans un certain nombre de situations.

Les objectifs du «service PLUS» pour 2018 :

- apporter une réponse alternative à un besoin d'hébergement, en complément des dispositifs existants dans les Bouches-du-Rhône ;
- procurer un hébergement de courte durée, en chambres d'hôtel, à toute personne majeure avec ou sans enfants orientée par une des 26 associations signataires de la charte d'adhésion au «service PLUS» située dans les Bouches-du-Rhône qui se charge de son suivi et de sa réorientation ;
- éviter à la personne en difficulté de multiples démarches dans l'urgence, en lui offrant un service simple et facile d'accès, en complément des structures existantes.

Le «service PLUS» est un service subsidiaire : il n'intervient que si les solutions de droit commun sont épuisées, inexistantes ou inadaptées au public visé (par exemple, les chambres d'hôtel évitent d'éclater les familles dans divers centres d'hébergement).

L'hébergement est proposé pour une à trois nuits : il ne se substitue pas à l'hébergement temporaire de type aide au logement temporaire (ALT) ou CHRIS, mais permet souvent d'orienter la personne vers une structure mieux adaptée à sa demande. La formule de convention avec les hôtels est souple et peu coûteuse, puisqu'elle s'appuie sur une structure fonctionnant déjà 24h/24. 10 nuits au total peuvent être sollicitées.

Une demande spéciale de prolongation de 10 nuits maximum peut être instruite si la famille entre dans les critères suivants :

- information préoccupante qualifiée par la cellule de recueil des informations préoccupantes des Bouches-du-Rhône (CRIP 13) ;
- évaluation médico-sociale en cours par la maison départementale de la solidarité (MDS) ;
- famille à la rue, la demande est formulée par un cadre de la MDS (directeur, adjoint de cohésion sociale ou enfance-famille).

Au regard du bilan 2017, des besoins des MDS et des objectifs fixés pour 2018, nous vous proposons d'octroyer une subvention à l'association SIAO 13 «service PLUS» d'un montant de 92 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL